

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 13

1200 Bruxelles

Tel. 02 230 81 82

Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44

2000 Antwerpen

Tel. 03 216 28 90

Fax 03 238 86 65

Bureau régional

C. N. 64

033/21.3514

EAN :

Ref. :

Index :

Compteur n°

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSIONADRESSE DE L'INSTALLATION : HABITAGE

PROPRIETAIRE :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CU

Date du contrôle : 10/02/2009 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation : Type locaux prossand

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 230/400 VProtection raccordement 30 ACâble aliment, tableau, princ. : 4 X 16 mm²Inter.gén. : type 1000/63AType électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontalSchéma : TT 3115Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 12 ; RA : 8,5 Ohm; RI tot 24 MOhm

Facteurs d'influences externes :

DESCRIPTION :

Shuman et P. M.

Chen. P. M.

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

3. Raccordement " 230/400 V
500 5-4

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vale

la responsabilité du distributeur

nom

signature

P. M.

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

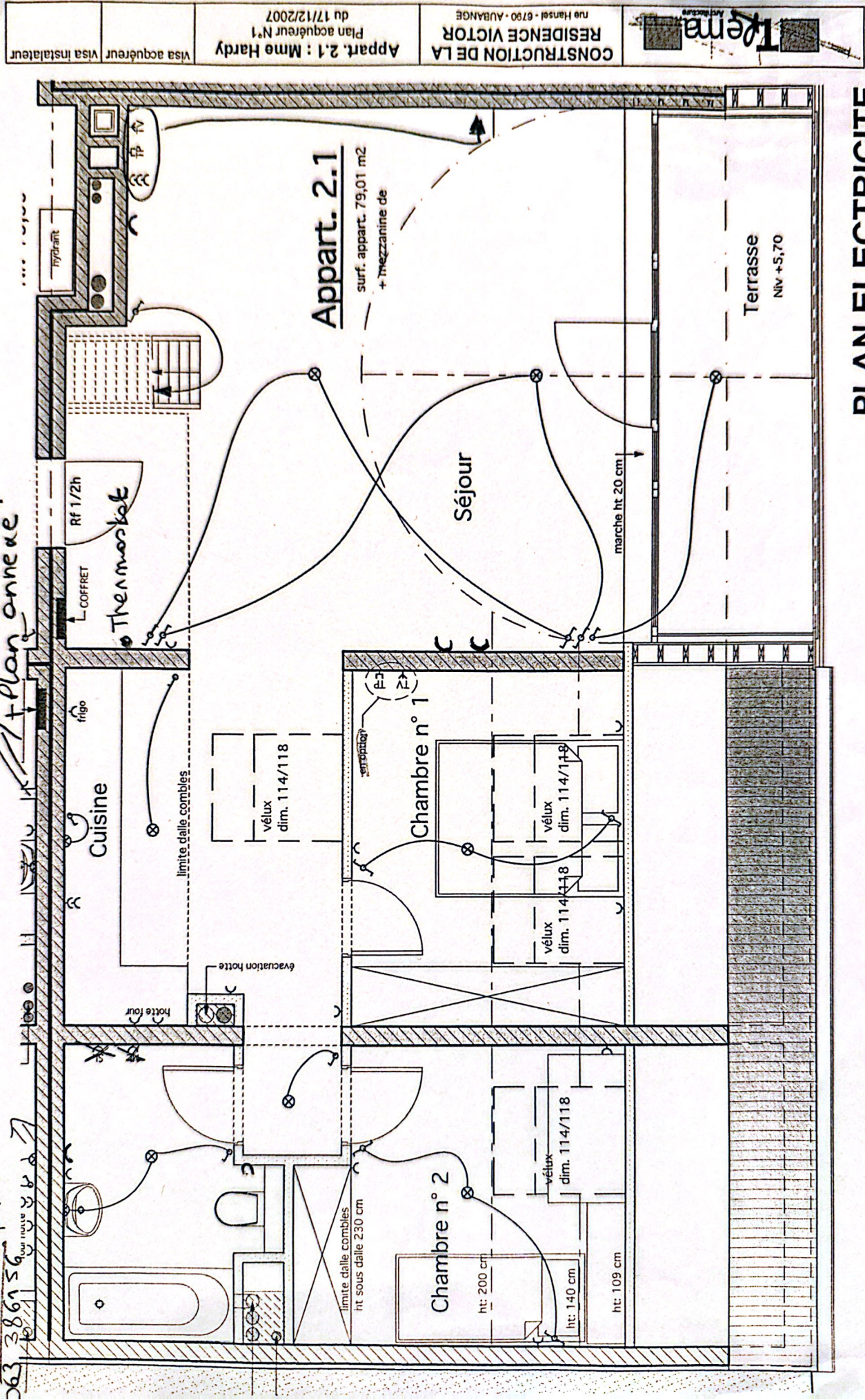
CONCLUSION

1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCB général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 10/03 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
 2. L'installation n'est pas conforme.
 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
- L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

VOIR plan sous évier cuisine RESONANCE
 ANIDUBRU et mural + éclairage 063 240034
 063 386156 + plan annexe



PLAN ELECTRICITE